

[*en marge*] [Église] paroissiale de la Santissima Annunziata de Pedano

4 juillet 1686.

Le susdit seigneur visiteur (etc.) a visité l'église paroissiale de Pedano sous l'invocation de la Santissima Annunziata, dont est à présent recteur le très révérend seigneur Angelo Francesco Morlas ; il l'a obtenue il y a environ six mois par concours, comme [il appert] d'après les bulles de sa collation délivrées à Rome ; il perçoit comme revenu annuel 400 livres de monnaie de Gênes consistant en dîmes, prémices, offrandes et autres revenus provenant des biens immeubles de la dite église.

[352v] Il a visité le Très Saint Sacrement, qu'il a trouvé conservé dans une pyxide en argent dorée à l'intérieur, surmontée d'un conopée de couleur blanche et d'une croix à son sommet, à la norme ; elle sert pour l'adoration et les communions générales.

Il a visité une autre petite pyxide pareillement en argent dorée à l'intérieur, avec la bourse en soie et ses cordons de soie par lesquels elle puisse pendre au cou du prêtre : elle est à la norme et sert pour transporter le très saint viatique. Le dit Très Saint Sacrement est conservé au maître autel dans un tabernacle de bois entièrement doré, de forme ancienne et acceptable ; il a un conopée de couleur blanche et une croix à son sommet avec, au-dessus de lui, un baldaquin de bois, acceptablement à la norme. Il est également muni d'une serrure et d'une clef, à laquelle il a mandé que pende un floc de belle couleur.

Il a vu le baldaquin en soie de couleur rouge ainsi que le voile huméral en soie de couleur blanche : ils sont à la norme. Pluvial, ostensor, encensoir avec sa navette ainsi que grandes lanternes font défaut, mais on l'a toléré en raison de l'indigence de la communauté très peu nombreuse. Il a seulement mandé de se pourvoir dans les trois ans de deux lanternes pour porter le Très Saint [Sacrement] ainsi que de l'encensoir avec sa navette et d'un ostensor avec sa vitre.

La lampe devant le Très Saint Sacrement brûle continuellement aux frais de la communauté, qui pourvoit également en cierges pour porter le Très Saint [Sacrement]. Il a également vu l'ombrelle, à la norme : il a cependant mandé d'y ajouter une croix au sommet.

Il a visité les fonts baptismaux, dont la cuve est en marbre, le *ciborium* en bois : ils sont à la norme [353r] et munis d'une serrure et d'une clef qui est détenue chez le seigneur recteur, avec une croix à leur sommet ; ils sont à la norme. Il a mandé de se pourvoir d'un conopée, de suspendre au-dessus une ombrelle ou un baldaquin et d'y ajouter une représentation de saint Jean-Baptiste baptisant le Christ. Il n'a rien ordonné à propos de la balustrade de bois à cause de l'étroitesse de l'église. Dans les mêmes fonts, il a trouvé conservés les vases d'étain des

huiles du chrême et des catéchumènes : ils sont à la norme. Il a également vu la cuiller d'étain pour prendre l'eau, mais comme il a trouvé également conservé au même endroit l'huile des malades dans un vase d'étain, il a mandé de les conserver à l'avenir dans la niche déjà construite dans la paroi près du maître autel du côté de l'Évangile ; il a mandé qu'elle soit tapissée à l'intérieur d'un tissu de couleur violette, munie d'une petite porte avec une serrure et une clef qui soit détenue chez le seigneur recteur et qu'on inscrive à l'extérieur en lettres majuscules *Oleum infirmorum* (Huile des malades).

Il a visité le maître autel, qui est entretenu par la communauté, sans revenu ni charge ; il est suffisamment pourvu de ce qui est requis pour la célébration de la messe. Il a cependant mandé de réparer l'autel à l'endroit où il est cassé.

Il a visité l'autel, avec sa chapelle, sous l'invocation de la bienheureuse Vierge du Rosaire, lequel est entretenu par la communauté et est pourvu d'un tableau et de ce qui est requis pour la célébration de la messe qui s'y célèbre parfois, sans aucun revenu ni charge. Il a mandé de le pourvoir de deux chandeliers. Devant le dit autel est érigée une compagnie tant d'hommes que de femmes sous l'autorité apostolique avec privilèges et indulgences, et il est d'usage [353v] qu'elle récite le rosaire trois fois par semaine. Dans la même chapelle, devant le dit autel, il y a deux monuments funéraires entretenus par la communauté, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes et ils sont à la norme. Il a mandé de faire une autre tombe pour ensevelir les enfants et, dans la partie où c'est possible, de remédier à l'inondation qui menace souvent, très souvent, la dite église.

Il a visité le confessionnal, à la norme, et a mandé d'y afficher le feuillet des cas réservés et l'abrégé de la bulle *In Cena*.

Il a visité le mobilier sacré qu'il a trouvé conservé dans le chœur dans un banc qu'il a mandé de munir d'une serrure et d'une clef, qui soit détenue chez le seigneur curé. Il l'a trouvé suffisant.

Le corps de l'église est blanchi et acceptablement à la norme, de même que ses portes, munies d'une clef qui est détenue chez le seigneur curé.

Il a également visité le petit clocher avec une cloche à la norme.

La doctrine chrétienne est enseignée tous les dimanches pendant les solennités des messes.

Les noces ne sont pas bénies : il a donc mandé de les bénir à l'avenir selon la norme du missel romain ; et si les époux ont été négligents pour demander la dite bénédiction, de statuer contre eux une peine etc.

[*en marge*] Église champêtre San Giovanni Evangelista

Il a visité l'église champêtre sous l'invocation de San Giovanni Evangelista qui était anciennement l'église paroissiale de Pedano et qui a été transférée pour une plus grande commodité du peuple à la susdite église de la bienheureuse Vierge Marie de l'Annonciation.

Dans la dite église, il a visité l'unique autel, nu et dépouillé, seulement pourvu d'un tableau ; [354r] il est cependant d'usage d'y célébrer parfois et le mobilier sacré est alors apporté de l'église paroissiale susdite.

Le corps de l'église est blanchi et à la norme, comme le sont aussi ses portes, munies d'une clef qui est détenue chez le seigneur recteur. Il a également vu le clocher avec une cloche, à la norme.

Il y a un procureur de la dite église : il est renouvelé annuellement et les comptes sont alors rendus devant le seigneur recteur et le peuple.

Il n'y a pas de confrérie laïque érigée ici et il a été dit que les hommes de cette paroisse s'étaient agrégés à la confrérie de Petralba, de même que les femmes du lieu.

Dans les limites de cette paroisse se trouve situé un oratoire sous l'invocation de San Michele Archangelo, titulaire d'un bénéfice simple d'un revenu annuel de 450 livres de monnaie de Gênes ; il est à présent possédé par l'éminentissime seigneur, le seigneur cardinal Spinola, évêque de Lucques.

Il a visité les livres paroissiaux et les a trouvés à la norme. Les âmes de cette paroisse sont 30 en tout, parmi lesquelles 23 communient et tous ont obéi au précepte de l'Église.

Il a visité le presbytère, qu'il a trouvé dangereux et menaçant ruine : il a donc mandé de le réparer pour qu'il soit habitable et adapté à la norme.

[Église] paroissiale San Rocco de Petralba

5 juillet à tierce.

Le susdit seigneur visiteur (etc.) a visité l'église paroissiale de Petralba sous l'invocation de San Rocco, dont est à présent recteur le très révérend seigneur Giovanni Gilio Paoli ; il l'a obtenue il y a environ 34 ans par concours, comme [354v] il appert d'après les bulles de sa collation expédiées chez l'ordinaire (etc.) ; il perçoit comme revenu annuel 800 livres de monnaie de Gênes, provenant de dîmes, prémices, offrandes ainsi que d'autres revenus provenant des biens immeubles de la dite église. L'église paroissiale est grévée d'une pension

annuelle de 70 livres de monnaie de Gênes réservée en faveur du révérend seigneur Angelo Francesco Cristofini.

Il a visité le Très Saint Sacrement, qu'il a trouvé conservé dans une pyxide en bronze avec une coupe en argent entièrement dorée, surmontée d'un conopée de couleur blanche et d'une croix à son sommet, à la norme ; elle sert pour l'adoration et les communions générales.

Il a visité une autre petite pyxide en argent dorée à l'intérieur avec sa bourse en soie, qui sert pour transporter le très saint viatique aux malades : à la norme.

Il a visité l'ostensoir en laiton entièrement doré avec sa vitre et sa lunule, à la norme, qui sert pour l'exposition et le transport du Très Saint [Sacrement] lors des processions.

Il a vu le baldaquin en soie de couleur blanche et rouge, qui sert pour porter le Très Saint [Sacrement] et il est à la norme ainsi que l'ombrelle. Il a mandé d'y ajouter une croix au sommet.

Le voile huméral en soie de couleur blanche et l'encensoir avec sa navette en laiton sont à la norme.

La lampe devant le Très Saint Sacrement pend, à la norme, brûlant continuellement aux frais de la communauté, qui pourvoit également en cierges pour porter le Très Saint [Sacrement].

Il a vu une grande lanterne, à la norme, et a mandé de se pourvoir d'une autre, à la même norme, [355r] de même qu'il a mandé de se pourvoir d'un pluvial dans les deux ans.

Le dit Très Saint Sacrement est conservé au maître autel dans un tabernacle de bois entièrement doré ; il est de forme élégante et a ses conopées de couleur différente selon le temporal, avec une représentation sculptée du Rédempteur à son sommet. Il a aussi au-dessus de lui un baldaquin peint de manière variée, à la norme, et est muni d'une serrure et d'une clef, à la quelle pend un flocc en soie de belle couleur.

Il a visité les fonts baptismaux, dont la cuve est en marbre, le *ciborium* en bois, surmontés d'un conopée de couleur bleue avec une croix à son sommet ; ils sont munis d'une serrure et d'une clef qui est détenue chez le curé : à la norme. Mais comme il a trouvé que le dit *ciborium* pouvait se disjoindre de la cuve de marbre, il a mandé de le réparer complètement sous moins d'un mois, pour qu'il ne le puisse plus à l'avenir se disjoindre. Il a également mandé de suspendre au-dessus des dits fonts une ombrelle ou un baladaquin dans les deux ans. Il a vu qu'ils étaient entourés d'une balustrade de bois à la norme.

Il a mandé d'ajouter dans les fonts une représentation de saint Jean-Baptiste baptisant le Christ

Il a visité dans les fonts une cuiller en lame de fer blanc pour prendre l'eau lorsqu'on

baptise les enfants.

Il y a aussi vu conservés les vases d'étain des huiles du chrême et des catéchumènes à la norme ; mais comme dans les mêmes fonts, il a trouvé conservée l'huile des malades dans un vase d'étain, il a mandé de les conserver à l'avenir dans une niche à ménager dans la paroi près du maître autel du côté de l'Évangile ; qu'elle soit tapissée à l'intérieur d'un tissu de couleur violette, munie d'une petite porte avec une serrure et une clef qui soit détenue chez le seigneur piévan et qu'on inscrive à l'extérieur en lettres majuscules *Oleum infirmorum* (Huile des malades). [355v] Il a également vu dans un coffret en lame de fer blanc les vases portatifs qui servent pour prendre les huiles saintes, et ils sont à la norme.

Près des dits fonts, il a visité le sacraire et a mandé de le munir d'une petite porte avec une serrure et une clef, qui soit détenue chez le curé.

Il a visité le confessionnal, acceptablement à la norme, et a mandé d'y afficher le feuillet des cas réservés et l'abrégé de la bulle *In Cena*.

Il a visité le maître autel, qui est entretenu par la communauté, sans aucun revenu ni charge ; il est suffisamment pourvu du nécessaire à la célébration de la messe. Le dit autel est pourvu de cierges pour célébrer les messes par la compagnie de femmes qui y est érigée sous l'autorité de l'ordinaire et elle est dirigée par le curé sous des règles approuvées. Les dites femmes ont leurs officiers, dont le chef est appelée prieure, chez qui est conservée la trésorerie constituée des contributions annuelles des dites consoeurs et sur laquelle elles ont coutume de procurer aux sœurs défuntes six livres de cire pour les cérémonies funèbres lors de leur enterrement ainsi que des aumônes pour célébrer les messes. Ces officiers sont renouvelées annuellement et les comptes sont alors rendus devant le seigneur recteur et les officiers entrant en charge.

Dans la dite église se trouve également une compagnie du Très Saint Sacrement tant d'hommes que de femmes, avec privilèges et indulgences, comme [il appert] d'après la bulle pontificale.

Il a visité l'autel, avec sa chapelle, pareillement entretenu par la communauté, sous l'invocation de San Francesco Saverio ; il est suffisamment pourvu d'un tableau avec un ornement de colonnes sculptées en chaux ainsi que de tout ce qui est requis pour la célébration de la messe, qu'il est d'usage d'y célébrer parfois, sans aucun revenu ni charge. Le dit autel jouit d'une indulgence plénière pour sept ans pour la fête du saint.

Il a visité l'autel sous le titre du Purgatoire et sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge du Mont Carmel pareillement entretenu par la communauté ; il est suffisamment pourvu d'un tableau avec un ornement [356r] de colonnes sculptées en chaux ainsi que de tout ce qui

est requis pour la célébration de la messe. Le dit autel a un revenu annuel d'environ 100 livres de monnaie de Gênes, provenant des revenus de biens immeubles affectés au dit autel par la communauté ainsi que par plusieurs personnes privées. Il a aussi un autre revenu annuel de 60 livres de monnaie de Gênes, provenant des contributions annuelles fixes de la dite communauté, consistant en un pain hebdomadaire ; sur ces revenus le premier autel est pourvu de mobilier sacré et sur ce qui reste sont célébrées par le seigneur curé autant de messes pour les âmes du Purgatoire. Le dit autel a un privilège pour sept ans.

Il a visité le mobilier sacré et l'a trouvé dans le chœur dans un banc muni d'une serrure et d'une clef qui est détenue chez le curé. Il a mandé de dorer le calice dans l'année ainsi que de se pourvoir de quatre aubes pour célébrer les messes et de quatre nappes pour les autels ; le reste est à suffisance et gardé fort propre.

Le corps de l'église, avec une voûte, est blanchi et à la norme, de même que ses portes, munies d'une serrure et d'une clef qui est détenue chez le curé. Dans la dite église se trouvent deux tombes entretenues par la communauté, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes et il a mandé d'en faire, dans les deux ans, une troisième pour ensevelir les enfants. On trouve également une autre tombe entretenue par le révérend seigneur Giovanni Gilio Paoli, tant pour lui que pour ses successeurs et tous les révérends séculiers et réguliers.

Il a vu la chaire, à la norme, où il est d'usage de tenir sermon au peuple pendant le carême selon ce que peut la communauté ainsi qu'aux autres fêtes solennelles dans l'année.

[356v] [*en marge*] Oratoire Santa Croce.

Il a visité l'oratoire sous l'invocation de Santa Croce près de l'église paroissiale susdite et il est entretenu par la confrérie laïque qui y a été érigée par l'autorité apostolique et qui sert sous des statuts approuvés par l'ordinaire. Ils ont leurs officiers qui sont renouvelés de semestre en semestre et les comptes sont rendus devant le curé et la confrérie. Les dits confrères portent des capes blanches et ont une trésorerie provenant des contributions annuelles des dits frères, sur laquelle ils ont coutume de pourvoir l'oratoire du nécessaire, les confrères défunts de douze livres cire pour les cérémonies funèbres lors de leur enterrement et d'aumônes pour célébrer les messes. Ils ont également coutume de se réunir chaque jour de fête, de réciter l'office de la Bienheureuse Vierge, de dire les autres prières et d'accompagner en procession les confrères défunts qu'il faut ensevelir.

Dans le dit oratoire, il y a un unique autel nu et dépouillé, seulement pourvu d'un tableau. Il a mandé de le pourvoir du nécessaire à la célébration de la messe qu'il est d'usage

d'y célébrer une fois par an avec la permission de l'ordinaire et du curé.

Le corps de l'oratoire est nouvellement érigé, blanchi, avec une voûte, à la norme. Comme la porte est extérieure, il a mandé de la munir d'une clef qui soit détenue chez le curé. Il a mandé de faire un portillon pour la chaire qui est en regard de l'autel de l'oratoire

La doctrine chrétienne est enseignée tous les dimanches pendant les solennités des messes et le peuple a été trouvé assez instruit.

Les noces sont rarement bénies : il a donc mandé de les bénir à l'avenir selon la norme du missel romain ; et si les époux ont été négligents pour demander la dite bénédiction, (...) contre eux une peine (etc.).

Les procureurs de la dite église sont renouvelés annuellement [357r] et les comptes sont alors rendus devant le curé et la communauté.

Il a visité les livres paroissiaux et a mandé d'observer en tout la formule du rituel romain tant pour consigner les mariages que les noms des baptisés et des défunts ; il a aussi mandé de confectionner un livre de l'état des âmes, dont il a été dit que dans cette paroisse elles sont environ 400 en tout, parmi lesquelles 300 communient ; tous ont obéi au précepte de l'Église, à l'exception de quelques-uns qui se présentèrent au curé mais, empêchés, ne purent satisfaire au précepte ; pour savoir à l'avenir avec certitude si tous ont communié, il a mandé de distribuer à chacun les billets et de les ramasser avant la fin du temps pascal, pour qu'ainsi avertis, tous puissent obéir.

Dans cette paroisse, se trouve un unique révérend, le prêtre Carlo Antonio Gavini, et un clerc, Pietro Antonio : tous deux, au témoignage du seigneur recteur, sont de bonne vie et participent aux cérémonies paroissiales.

Il a visité le presbytère, où, du consentement du curé, habite un laïc, tandis que le curé habite sa propre maison et il a vu qu'il était suffisant.

[*en marge*] Église champêtre de la Bienheureuse Vierge de l'Assomption

Même jour à vêpres.

Le susdit seigneur visiteur (etc.) a visité l'église champêtre sous l'invocation de la bienheureuse Vierge de l'Assomption qui était anciennement l'église paroissiale de Petralba et qui, pour la plus grande commodité du peuple, a été transférée à la susdite église de San Rocco

située au lieu même de Petralba. Près de la dite église, il y a un presbytère où habitent deux ermites ou moines laïques – ils devront être visités – et ils doivent garder la dite église, où il a visité l'unique autel, entretenu par la communauté ; il est suffisamment pourvu du nécessaire [357v] à la célébration de la messe qu'il est d'usage d'y célébrer très souvent, sans aucun revenu ni charge. Il y a un tableau à la norme. Il a mandé de se pourvoir d'une ombrelle ou baldaquin à suspendre au-dessus du dit autel dans les six mois.

Le mobilier sacré est conservé dans un coffre qu'il a mandé de munir d'une serrure et d'une clef qui soit détenue chez le curé.

Le corps de l'église est à la norme ; il a cependant mandé de réparer la toiture dans l'année, de même qu'il a mandé de munir les portes de la dite église d'une serrure et d'une clef qui soit détenue chez les moines ou ermites.

Dans la dite église se trouvent quatre monuments funéraires à la norme, mais les cadavres n'y sont plus ensevelis, puisqu'ils le sont dans la paroisse susdite.

Il a également visité le clocher avec deux cloches : à la norme.

[*en marge*] Oratoire Santa Lucia

Il a visité l'oratoire sous l'invocation de Santa Lucia, situé au lieu de Casenove et dans les limites de la paroisse de San Rocco, lequel est entretenu par la communauté, sans aucun revenu ni charge. Il y a vu l'autel, suffisamment pourvu d'un tableau et du nécessaire à la célébration de la messe qui a coutume d'y être célébrée par le curé une fois par semaine. Le mobilier sacré est conservé dans un banc qu'il a mandé de munir d'une serrure et d'une clef qui soit détenue chez celui qui y est affecté par le curé.

Le corps de l'oratoire est blanchi, avec une voûte, à la norme, comme le sont aussi ses portes, munies d'une clef qui est détenue chez le celui qui est affecté.

Il a également vu le petit clocher au-dessus du [358r] mur du dit oratoire avec la petite cloche : à la norme.

A comparu Valerio, de feu Quilico de Petralba, ermite affecté au service de l'église champêtre de Sainte Marie de l'Assomption ; il a montré les lettres patentes de son affectation délivrées [à la chancellerie de] l'ordinaire [l'évêque] (etc.) et, comme l'a attesté le seigneur curé, il est de bonne vie et sert l'église.